



Durabilité : investir pour le cycle de vie

Enjeux

- 1 Planification des investissements publics et durabilité du cadre bâti.
- 2 Plus bas prix et coûts réels prenant en compte les frais d'exploitation, d'entretien, de réhabilitation et de remplacement des infrastructures.
- 3 Critères environnementaux revus à la baisse pour réduire les dépenses.
- 4 Règles d'approvisionnement public dépassées.

Recommandations

- Faire de la performance globale et du coût sur le cycle de vie des infrastructures le fondement des décisions d'investissement public pour construire des actifs plus durables, résilients et avantageux à long terme.
- Mettre fin à la règle du plus bas soumissionnaire pour les entrepreneurs afin de mieux tenir compte du cycle de vie d'une infrastructure.
- Accorder une plus grande place aux critères environnementaux, à la résilience climatique et à l'approvisionnement local.
- Assouplir certaines règles trop prescriptives afin de favoriser les approches basées sur la qualité et réduire les obstacles réglementaires qui limitent l'intégration de nouvelles technologies ou de solutions innovantes.

Pérennité : protéger les actifs et le bien commun

Enjeux

- 1 Le déficit de maintien des actifs publics continue de croître au Québec et entraîne une détérioration accélérée des infrastructures.
- 2 Le report des travaux d'entretien préventif entraîne des conséquences économiques majeures.
- 3 Absence dans le PQI d'un mécanisme systématique réservé au maintien des actifs.

Recommandations

- Mieux entretenir afin de réduire les coûts globaux de remplacement et de réhabilitation.
- Assurer une stabilité des investissements indépendamment des cycles politiques ou économiques.
- Assurer des investissements récurrents en entretien préventif en créant un fonds de prévoyance consacré au maintien des actifs publics.



Agilité : moderniser les processus publics

Enjeux

1

La multiplication des intervenants, les processus d'autorisation parfois lourds ainsi que la rigidité de plusieurs cadres contractuels contribuent à ralentir les projets et à accroître les coûts.

2

Les appels d'offres publics comportent fréquemment des exigences disproportionnées par rapport à la taille ou à la complexité réelles des mandats.

3

La rigidité des processus administratifs pendant le déroulement des projets - le nombre d'audits requis, le nombre d'intervenants -, et le cadre de gestion décisionnel laissent peu de place à la flexibilité conceptuelle.

4

Les contrats de construction sont mal encadrés, favorisant les demandes d'extras, les réclamations, les retards de chantier, la multiplication des demandes d'équivalences et des produits de substitution, entre autres.

Recommandations

- Renforcer l'expertise interne des donneurs d'ouvrage en gestion de projets et en estimation afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées, et réduire le nombre d'intervenants publics dans un même projet.
- Simplifier les appels d'offres pour qu'ils soient calibrés par rapport à la taille et à la complexité réelles des projets.
- Réduire les délais administratifs, simplifier les processus d'approbation, les documents d'appels d'offres et les ententes contractuelles afin de limiter les zones d'ambiguïté, la charge de travail et les clauses sévères qui alimentent la méfiance et mènent à des litiges.
- Mettre fin à la règle du plus bas soumissionnaire pour les contrats de construction afin d'éviter les réclamations et de favoriser la qualité des milieux de vie.

Efficacité : optimiser les investissements

Enjeux

1

Une part importante des dépassements de coûts observés dans les projets publics provient d'une planification déficiente ou trop fragmentée.

2

Les choix effectués à l'étape de la planification, incluant les études d'avant-projets et la conception, influencent grandement la performance environnementale, les coûts d'exploitation et d'entretien pour les décennies à venir, ainsi que l'acceptabilité sociale des projets.

3

La qualité de la phase de conception, qui est le principal facteur de performance de l'infrastructure, est souvent négligée.

Recommandations

- Accorder le temps et les ressources nécessaires à l'étape de conception pour favoriser l'innovation sous toute ses formes, la qualité, le bon déroulement du chantier, le respect de l'échéancier et du budget et la robustesse des projets.
- Valoriser les études d'avant-projets et les approches de conception souples qui permettent de définir adéquatement les besoins fonctionnels et techniques, les contraintes, un budget réaliste, et les options avant de lancer un appel d'offres pour construction.
- Privilégier des méthodes qui optimisent le coût global sur le cycle de vie des infrastructures plutôt que le seul coût initial de construction.



Prévisibilité : stabiliser les marchés

Enjeux

1

La planification défaillante des projets publics et l'absence de prévisibilité pour les professionnels ont des répercussions sur la rentabilité des firmes et sur leur intérêt pour les marchés publics québécois.

2

Le report de projets publics annoncés ou lancés a des répercussions importantes sur l'organisation et la gestion des équipes des firmes d'architecture, ce qui pourrait créer un manque de main-d'œuvre disponible et une surchauffe du marché lors de la reprise des projets.

Recommandations

- Adopter une planification à long terme des projets publics, dépolitisée et robuste.

- Publier sur une base régulière une liste des appels d'offres publics à venir, destinée aux professionnels.



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ)

L'AAPPQ représente des firmes d'architecture de toutes les tailles et de toutes les régions du Québec. Dans le cadre de sa mission, l'Association travaille à la promotion et au développement du rôle de l'architecte en pratique privée dans la société québécoise. Elle intervient sur tout sujet qui influence la qualité de la production architecturale et le patrimoine bâti durable, ainsi que l'accès à la commande publique et la saine concurrence.